

*Tribunal d'appel des anciens combattants*

Comme il est 15 heures, selon l'ordre adopté le vendredi 12 juin 1987, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures, le lundi 29 juin, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 26.)

---